

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 10 octobre 2025 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Moselle

NOR : JUSF2528001A

Le directeur territorial de la protection judiciaire de la Jeunesse de Moselle

Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment la section 1 du chapitre II du Titre V du livre II de la partie réglementaire ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

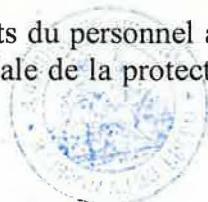
Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès du directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de Moselle ;

Vu l'arrêté du 1er octobre 2025 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Moselle.

ARRETE :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Moselle les personnes suivantes :



Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :

Titulaire : Monsieur Khaled CHENNOUFI

Suppléant : Madame Marine Tilloy

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

Titulaires : Madame Jacque BEYER
Madame Anaïs MARTINE

Suppléants : Madame Corinne PEREIRA
Non désigné

Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :

Titulaire : Monsieur Franck BELLEIL

Suppléant : Madame Jamila KHROF

Pour la Confédération française démocratique du travail (CFDT Interco) :

Titulaires : Madame Noémie KALUZNY
Madame Nathalie BARILLET

Suppléants : Monsieur Mohamed KACEMI
Madame Louison BEAUDOUX

Article 2

L'arrêté du 1^{er} octobre 2025 susvisé est abrogé.

Article 3

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 4

Le directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 10 octobre 2025

Le directeur territorial de la PJJ Moselle

Vincent MATHERON

D.R.J.S. DE LA MOSELLE